

COMITE NATIONAL DU
SEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENTDECRET D/2021/ 0054 /PRG/CNRD

PORTANT NOMINATION D'UN MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Charte de la Transition ;

Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de
l'Administration publique ;Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise
de pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant
l'application des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux
en vigueur.Décret D/2021/08/PRG/CNRD portant nomination d'un Premier Ministre,
du Gouvernement.

DECRETE

1^{er} : Sur Proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur
Modou Nagnalen BARRY précédemment Spécialiste en Développement du
Financier à la Banque Mondiale est nommé Ministre de l'Agriculture et de
Pêche.

2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires,
prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal
officiel de la République.

29 OCT. 2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA